DÉCLARATION DES PERFORMANCES

DoP ISOL001-20

1. Code d'identification unique du Produit type :

ISOT01-04 (Produits manufacturés en polystyrène expansé (EPS) pour l'isolation thermique des toitures).

2. Usage ou usages prévus du produit de construction :

Isolation thermique pour le bâtiment (ThIB)

3. Fabricant :

HIRSCH FRANCE
164/174 rue Victor Hugo
92 300 LEVALLOIS-PERRET
https://hirschisolation.fr/

4. Mandataire :

Non applicable.

5. Le ou les Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances :

Système 3 pour toutes les caractéristiques.

6. a) Norme harmonisée :

EN 13163:2012+A2:2016

Le LNE (Organisme Notifié n°0071) et le FIW (Organisme Notifié 0751) ont réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type, selon le système 3.
Il a délivré les rapports d'essais correspondants.

b) Document d'évaluation technique européen :

Non applicable

7. Performances déclarées :

Spécifications techniques harmonisées		EN 13163:2012+A2:2016																								
Caractéristiques essentielles		Réaction au feu	Combustion avec incandescence continue	Perméabilité à l'eau	Emissions de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments		Indice d' isolement aux bruits aériens directs	Coefficient d'absorption acoustique	Indice de transmission des bruits d'impact (pour les sols)			Résistance thermique		Perméabilité à la vapeur d'eau	Résistance à la compression		Résistance à la traction / flexion		Durabilité de la réaction au feu par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement /à la dégradation	Durabilité de la résistance thermique par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement /à la dégradation		Durabilité de la résistance à la compression par rapport au vieillissement et à la dégradation		
		Euroclasse	Combustion avec incandescence continue	Absorption d'eau	Emissions de substances dangereuses : Arrêté du 30 avril 2009 modifié	Emissions de substances dangereuses : Décret 2011-321 du 23 mars 2011	Raideur dynamique	(a)	Raideur dynamique	Epaisseur, d_L	Compressibilité	Résistance thermique et conductivité thermique	Epaisseur	Transmission de la vapeur d' eau (Valeurs tabulées)	Contrainte en compression à 10% de déformation	Déformation sous charge en compression et conditions de	Résistance à la flexion (b)	Résistance à la traction perpendiculairement aux faces	Caractéristiques de durabilité (c)	Résistance thermique - Conductivité thermique	Caractéristiques de durabilité	Fluage en compression	Résistance aux effets du gel / dégel	Réduction de l'épaisseur à long terme
Désignations commerciales	STISOLETANCH IGNI STISOLTOIT ACCESS STISOLETANCH ACCESS	E	NPD	NPD	Conforme	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	R_D = 0,55 à 8,80 m².K/W (Epaisseurs de 20 à 300 mm) λ_D = 0,034 W/(m.K)	T(2)	MU (30-70)	CS(10)150	NPD	NPD	TR120	(d)	(f)	NPD (e)	NPD	NPD	NPD
	STISOL MULTI PRO	E	NPD	NPD	Conforme	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	CP2	R_D = 0,55 à 11,75 m².K/W (Epaisseurs de 20 à 400 mm) λ_D = 0,034 W/(m.K)	T(2)	MU(30-70)	CS(10)150	NPD	NPD	NPD	(d)	(f)	NPD (e)	NPD	NPD	NPD
	STISOL Th36	NPD	NPD	NPD	Conforme	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	RD = 0,55 à 11,25 m2.K/W (Epaisseurs de 20 à 400 mm) □D = 0,036 W/(m.K)	T(2)	NPD	CS(10\Y)100	NPD	NPD	NPD	(d)	(f)	NPD (e)	NPD	NPD	NPD

Spécifications techniques harmonisées		EN 13163:2012+A2:2016																				
Caractéristiques essentielles		Réaction au feu	Combustion avec incandescence continue	Perméabilité à l'eau	Emissions de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments		Indice d' isolement aux bruits aériens directs	Coefficient d'absorption acoustique	Indice de transmission des bruits d'impact (pour les sols)			Résistance thermique		Perméabilité à la vapeur d'eau	Résistance à la compression		Résistance à la traction / flexion		Durabilité de la réaction au feu par rapport à l'exposition à la	Durabilité de la résistance thermique par rapport à l'exposition à la chaleur ou aux intempéries, au vieillissement /à la dégradation		Durabilité de la résistance à la compression par rapport au vieillissement et à la dégradation		
		Euroclasse	Combustion avec incandescence continue	Absorption d'eau	Emissions de substances dangereuses : Arrêté du 30 avril 2009 modifié	Emissions de substances dangereuses : Décret 2011-321 du 23 mars 2011	Raideur dynamique	(a)	Raideur dynamique	Epaisseur, d_L	Compressibilité	Résistance thermique et conductivité thermique	Epaisseur	Transmission de la vapeur d'eau (Valeurs tabulées)	Contrainte en compression à 10% de déformation	Déformation sous charge en compression et conditions de température spécifiées	Résistance à la flexion (b)	Résistance à la traction perpendiculairement aux faces	Caractéristiques de durabilité (c)	Résistance thermique - Conductivité thermique	Caractéristiques de durabilité	Fluage en compression	Résistance aux effets du gel / dégel	Réduction de l'épaisseur à long terme
Désignations commerciales	STISOLETANCH BBA	E	NPD	NPD	Conforme	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	RD = 0,55 à 11,25 m2.K/W (Epaisseurs de 20 à 400 mm) □D = 0,036 W/(m.K)	T(2)	NPD	CS(10\Y)100	NPD	NPD	NPD	(d)	(f)	NPD (e)	NPD	NPD	NPD

Désignations commerciales																								
	STISOLETANCH BBA ECA	NPD	NPD	NPD	Conforme	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	RD = 0,55 à 11,25 m2.K/W (Epaisseurs de 20 à 400 mm) □D = 0,036 W/(m.K)	T(2)	NPD	CS(10\Y)100	NPD	NPD	NPD	(d)	(f)	NPD (e)	NPD	NPD	NPD
	STISOL MULTI	E	NPD	NPD	Conforme	NPD	NPD	NPD	NPD	NPD	CP2	RD = 0,55 à 11,25 m2.K/W (Epaisseurs de 20 à 400 mm) □D = 0,036 W/(m.K)	T(2)	NPD	CS(10\Y)100	NPD	NPD	TR120	(d)	(f)	NPD (e)	NPD	NPD	NPD

(a). Les produits PSE n'ont pas de propriétés significatives d'absorption du bruit aérien.
(b). Pour la manipulation et l'installation.
(c). Pas de variation en ce qui concerne les propriétés de réaction au feu des produits PSE.
(d). Le comportement au feu du polystyrène expansé ne se détériore pas avec le temps.
(e). Pour l'épaisseur uniquement.
(f). La conductivité thermique des produits en polystyrène expansé ne varie pas avec le temps.

8. Documentation technique appropriée et/ou documentation technique spécifique

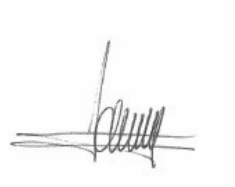
Non applicable

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au Règlement (UE) n°305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Monsieur Amaury OMNES, Directeur Général de HIRSCH France

Fait à Levallois, le 05/10/2026



Information visée par l'article 33 du Règlement (CE) n° 1907/2006 :

Ces produits ne contiennent pas d'Hexabromocyclododecane (déclaration selon l'exigence de l'Article 6 Paragraphe 5 du RPC)